



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres présents : 21

L'an deux mille vingt-six

Nombre de suffrages exprimés : 27

Et le cinq juin

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

28 mai 2026

Présents

J. HAAS-FALANGA - G. BARRIOL - S. REBUFFAT -
H. JAUBERT - S. LUCZAK - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- M. AUGIER - P. PORTE - J. CHUECOS - P. CASTEAU -
S. BARCELLONA - M. SOLER - N. LIGNY - J. FICHET -
J. LOPEZ - H. RIFAAI - D. GUYOT - V. DEUNETTE - C. UHL

Objet de la délibération

71-2026 – Révision du Règlement Intérieur des Jardins Familiaux

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. DUMAS à S. REBUFFAT
S. LEBELLE à N. LIGNY
A. FILET à J. FICHET
G. BAZZONI à C. UHL
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

Monsieur G. BARRIOL a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Manon NOEL

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 26 avril 2023, le règlement intérieur et la convention d'occupation des Jardins Familiaux ont été validés et approuvés à l'unanimité.

Il convient désormais de réviser le règlement intérieur afin d'élargir les conditions d'attribution en permettant également aux administrés disposant d'un jardin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'une parcelle de jardins familiaux.

Cette évolution vise à ouvrir l'accès à un public plus large, dans un souci d'équité, d'ouverture et d'égalité d'accès.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°45-2021 du 1^{er} septembre 2021 autorisant la création des jardins familiaux,

Vu la délibération n°26-2023 du 26 avril 2023 approuvant le règlement intérieur et la convention d'occupation à titre précaire et révocable,
Vu le Règlement Intérieur des Jardins Familiaux révisé et annexé à la présente délibération,
Vu la Convention d'Occupation à titre précaire et révocable annexée pour rappel à la présente délibération,
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Foncier, Agriculture, Environnement, Cadre de Vie et Protection Animale du 05 mai 2026,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Règlement Intérieur des Jardins Familiaux révisé tel que présenté en annexe,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces y afférent.

VOTE

Pour : Gilles MOURGUES, Josiane HAAS-FALANGA, Guillaume BARRIOL, Sandrine REBUFFAT, Hugo JAUBERT, Sandra LUCZAK, Frédéric BLARQUEZ, Manon NOËL-GAMET, Richard BENEJEAN, Marlène AUGIER, Patrick PORTE, Vincent LEVEQUE, Joséfa CHUECOS, Pascal CASTEAU, Stéphanie BARCELLONA, Maggie SOLER, Nicolas LIGNY, Julien FICHET, Jésus LOPEZ, Hanane RIFAAI, Marie DUMAS, Steve LEBELLE, Appolline FILET, Dominique GUYOT, Vanessa DEUNETTE, Geneviève BAZZONI, Claude UHL.

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le Secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.